

**PROCES-VERBAL**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2024**

**Présents :** MARCUS Martine, DUVAL Alain, VILLEMIN Thibaut, HAZARD Guy, MALJEAN Claudy MARCUS Hubert, NICOLAS Christophe

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** NICOLAS Christophe

Convocation : 24/10/2024

Affichage : 24/10/2024

**ORDRE DU JOUR :**

- 1 - Village d'avenir : Réhabilitation du logement de Senonville et de l'ancienne mairie, étude des offres et choix du maître d'œuvre
- 2 - Fongibilités des dépenses
- 3 - Logiciels Agedi : 3 modules
- 4 - RIFSEEP pour salaire secrétaires
- 5 - Martelage pour adjudication du printemps
- 6 - Défibrillateurs
- 10 - Questions diverses

**Ouverture de séance 20 h 00**

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ajouter trois points à l'ordre du jour. Les membres donnent leur accord.

7 - Devis complémentaire pour les travaux de la façade de la mairie.

8 - Pose de volets pour le logement communal qui jouxte la mairie

9 - Demande de subvention des pompiers pour l'Espagne

**1 - VILLAGE D'AVENIR REHABILITATION DU LOGEMENT DE SENONVILLE ET DE L'ANCIENNE MAIRIE.**

**DELIBERATION DCM34-2024**

La commune a reçu une proposition de la Société VIOT ARCHITECTES de Belleville sur Meuse, pour l'étude pour la réhabilitation du bâtiment communal de la mairie et pour la rénovation du logement qui le jouxte. Le montant hors taxe de l'étude se monte à 38 560 € HT. (Taux de 20 % , soit 46 272 € TTC).

L'étude sera subventionnée à 70%, donc un reste à charge de 11 568 € HT pour la commune.

La consultation a été envoyée avec un cahier des charges précis que la Société VIOT ARCHITECTES a respecté. Cette proposition correspond à ce que recherchait la commune. Cette Société travaille beaucoup pour les collectivités et la réhabilitation des logements, ce qui est une garantie.

Madame LEGROS chef du projet prépare tous les documents nécessaires et sera chargé du suivi.

Le diagnostic du logement est en F. Il sera interdit de le louer dans l'état dans quelques années. Il est indispensable de le rénover.

Une Décision modificative pour le budget 2024 est à prévoir pour le paiement de cette étude.

Vote : pour à l'unanimité.

**1bis - LOCATION DU LOGEMENT DE SENONVILLE**

**DELIBERATION DCM35-2024**

Monsieur Quentin HAZARD a fait la demande pour louer le logement pendant 1 an. Les travaux ne commenceront qu'en fin d'année prochaine, donc il est possible de lui louer en l'état. Un bail d'un an lui sera donc proposé. Monsieur GUY HAZARD père du demandeur est sorti de la séance. Le prix du loyer est fixé par les membres du conseil à 500 € par mois.

Vote : 6 voix pour

**2 - FONGIBILITES DES DEPENSES**

La fongibilité des dépenses permet au conseil municipal de donner sa confiance au maire pour des dépenses qui n'ont pas été budgétisées lors de la réalisation du budget dans la limite de 7,5 % des dépenses globales. Cette fongibilité pourra être choisie lors du vote du budget 2025 mais ne peut l'être en cours d'année.

### **3 – LOGICIELS AGEDI**

#### **DELIBERATION DCM36-2024**

La commune prévoit de changer de logiciel en octobre 2025. Le contrat pour le logiciel actuel JVS se terminant le 1<sup>er</sup> novembre 2025. Le logiciel AGEDI est plus adapté pour la commune de Valbois et son coût est moindre. Avant de pouvoir installer tous les modules à cette date, Madame la Maire demande aux membres du conseil d'installer dès à présent les modules pour l'ETAT CIVIL, pour les ASSEMBLEES et pour le CADASTRE. Ces trois éléments n'ont pas été installés avec le logiciel JVS et ils sont une nécessité pour que le secrétariat travaille correctement.

L'achat de ces trois modules est accordé par les membres du conseil pour un total de 1600 € HT.

Vote : 7 pour

### **4 – RIFSEEP indemnités pour les secrétaires**

#### **DELIBERATION DCM37-2024**

Les collectivités doivent obligatoirement mettre en place le RIFSEEP qui est un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Il est l'outil de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat.

Le RIFSEEP se compose d'une prime mensuelle IFSE et d'une prime annuelle le CIA.

Les membres du conseil votent favorablement pour la mise en place du RIFSEEP sur la commune.

Vote : 7 pour

L'IFSE ( Indemnité principale mensuelle ) sera de 87 € par mois.

Le CIA ( complément indemnitaire annuel ) sera payable en une fois en fin d'année.

### **5 - MARTELAGEPOUR ADJUDICATION DU PRINTEMPS**

#### **DELIBERATION DCM38-2024**

Pour le programme de coupe 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, conformément à l'aménagement de la forêt communale, demande l'inscription à l'état d'assiette et le martelage des coupes suivantes :

Parcelles 13 et 18.

Le conseil municipal décide :

- La vente en bloc et sur pied des parcelles 13 et 18.

Vote : 7 voix pour

### **6 - DEFIBRILLATEURS**

Une demande pour installer un défibrillateur dans la commune a été demandée.

Tous les membres du conseil propose d'installer dans chacun des villages un défibrillateur.

A la mairie pour Varvinay, sur la façade du logement communal à Senonville et près de l'Eglise ou la maison de la Chasse à Savonnières.

Le conseil demande à Madame le Maire de faire les demandes nécessaires pour obtenir des devis.

Il propose également de mettre en place une formation pour la population.

### **7 – DEVIS COMPLEMENTAIRE FACADE MAIRIE**

#### **DELIBERATION DCM39-2024**

Après le début des travaux de la façade des pierres de taille sont apparues. Pour avoir la possibilité de conserver une façade avec ces pierres, une demande a été faite à l'entreprise LEMOINE. Deux devis ont été proposés. Celui d'un montant de 3 224,50 € HT a été choisi par les membres du conseil municipal. Ce devis vient en complément.

Vote : 7 voix pour

### **8 – POSE DE VOLETS SUR LE LOGEMENT COMMUNAL**

#### **DELIBERATION DCM40-2024**

Les travaux de la façade de la mairie ont obligé la dépose des volets du logement communal qui jouxte la mairie. Il a été constaté que ces volets étaient défectueux et devaient être changés.

Madame le Maire propose un devis pour des volets roulants avec bandeau solaire de la société MD Fenêtres pour un montant de 3 870 € HT.

La pose de ces volets est une nécessité de sécurité et d'économie d'énergie pour la locataire.

Les membres à l'unanimité donnent leur accord pour l'achat des volets et leur pose.

Vote : 7 voix pour

Une décision modificative du budget 2024 sera nécessaire pour intégrer cette dépense.

**9 – SUBVENTION POMPIERS HUMANITAIRES  
DELIBERATION DCM41-2024**

Une subvention suite aux catastrophes climatiques qui ont eu lieu en Espagne a été demandée par les pompiers humanitaires Français.

Une subvention de 100 € est proposée.

Vote : 6 voix pour et 1 voix contre

**10 – QUESTIONS DIVERSES  
NOEL DES HABITANTS DE PLUS DE 65 ANS  
DELIBERATION DCM42-2024**

La Société de Monsieur Stéphane CHAMPIN propose des paniers garnis uniquement alimentaire.

Le magasin est à Fresnes en Woëvre..

Les membres acceptent à l'unanimité l'achat de ces paniers garnis.

Vote : 7 voix pour

**NOEL POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 14 ANS  
DELIBERATION DCM43-2024**

Des bons cadeaux seront offerts aux enfants pour l'arbre de Noël de la commune.

Les achats de jouets se feront au magasin Carrefour de Verdun.

Cela concerne 18 enfants.

Le montant de la carte se monte à 40 €.

Vote : 7 voix pour

**INFOS :**

Des boîtiers de télécommande ont été installés sur les radiateurs de la salle de la mairie et du bureau.

Cela permet une mise en route à distance, un confort et des économies d'énergies.

**Clôture de la séance 21h25**

**Liste des membres du Conseil Municipal**

<b>NOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
MARCUS Martine	
DUVAL Alain	
VILLEMIN Thibaut	
HAZARD Guy	
MALJEAN Claudy	
MARCUS Hubert	
NICOLAS Christophe	